

Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé

[fonctionnant sous le nom de Santé publique Ontario]

États financiers

31 mars 2022



Rapport de l'auditeur indépendant

Au conseil d'administration de
l'Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'**Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé** [fonctionnant sous le nom de Santé publique Ontario] [«AOPPS»], qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2022, l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'AOPPS au 31 mars 2022, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'AOPPS conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport annuel avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.



Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'AOPPS à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'AOPPS ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'AOPPS.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'AOPPS;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'AOPPS à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'AOPPS à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur les sociétés par actions* (Ontario), nous déclarons qu'à notre avis les normes comptables canadiennes pour le secteur public du Canada ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Ernst + Young S.N.L./S.E.N.C.R.L.

Toronto, Canada
Le 21 juin 2022

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé
[fonctionnant sous le nom de Santé publique Ontario]

État de la situation financière
[en milliers de dollars]

Aux 31 mars

	2022	2021
	\$	\$
Actif		
À court terme		
Trésorerie	134 553	79 936
Débiteurs (note 3)	3 625	5 591
Charges payées d'avance (note 3)	1 738	1 171
Total de l'actif à court terme	139 916	86 698
Trésorerie soumise à restrictions (notes 4 et 6)	4 667	5 651
Immobilisations, montant net (note 5)	103 563	110 777
	248 146	203 126
Passif et actif net		
À court terme		
Créditeurs et charges à payer (note 13)	129 125	76 822
Total du passif à court terme	129 125	76 822
Apports reportés au titre des immobilisations (note 6)	105 848	113 292
Apports reportés (note 7)	3 267	3 241
Passif au titre des prestations constituées (note 8)	1 943	2 324
Passifs au titre des loyers comptabilisés d'avance	6 875	6 311
Autres passifs	1 088	1 136
Total du passif	248 146	203 126
Engagements et éventualités (note 12)		
Actif net	—	—
	248 146	203 126

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil d'administration,



Administrateur

Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé

[fonctionnant sous le nom de Santé publique Ontario]

État des résultats et de l'évolution de l'actif net

[en milliers de dollars]

Exercices clos les 31 mars

	2022	2021
	\$	\$
Produits		
Ministère de la Santé (<i>note 13</i>)	252 612	250 480
Amortissement des apports reportés au titre des immobilisations (<i>note 6</i>)	11 655	7 428
Autres subventions	1 867	1 377
Recouvrements divers	1 897	1 326
	268 031	260 611
Charges (<i>note 8</i>)		
Programme des laboratoires de santé publique (<i>notes 10 et 13</i>)	198 741	199 562
Programmes de sciences et de santé publique (<i>note 10</i>)	38 537	36 597
Frais d'administration (<i>notes 9 et 10</i>)	19 098	17 024
Amortissement des immobilisations	11 655	7 428
	268 031	260 611
Excédent des produits sur les charges de l'exercice	—	—
Actif net au début de l'exercice	—	—
Actif net à la fin de l'exercice	—	—

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé

[fonctionnant sous le nom de Santé publique Ontario]

État des flux de trésorerie

[en milliers de dollars]

Exercices clos les 31 mars

	2022	2021
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges de l'exercice	—	—
Ajout (déduction) d'éléments sans effet sur la trésorerie		
Charge au titre des avantages du personnel	89	87
Amortissement des apports reportés au titre des immobilisations	(11 655)	(7 428)
Amortissement des immobilisations	11 655	7 428
	<u>89</u>	<u>87</u>
Variations des soldes hors trésorerie du fonds de roulement liés aux activités de fonctionnement		
Diminution des débiteurs (<i>note 11</i>)	1 972	936
Diminution (augmentation) des charges payées d'avance	(567)	9 956
Augmentation des créditeurs et charges à payer (<i>note 11</i>)	51 393	44 448
Augmentation des apports reportés	26	878
Augmentation des passifs au titre des loyers comptabilisés d'avance	564	562
Diminution des autres passifs	(48)	(13)
Variation nette du passif au titre des prestations constituées	(470)	(605)
Flux de trésorerie de fonctionnement	<u>52 959</u>	<u>56 249</u>
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations, montant net (<i>note 11</i>)	(3 531)	(28 407)
Flux de trésorerie d'investissement en immobilisations	<u>(3 531)</u>	<u>(28 407)</u>
Activités de financement		
Apports aux fins de l'acquisition d'immobilisations (<i>note 11</i>)	4 205	27 482
Diminution de la trésorerie soumise à restrictions	984	2 480
Flux de trésorerie de financement	<u>5 189</u>	<u>29 962</u>
Augmentation nette de la trésorerie au cours de l'exercice	<u>54 617</u>	<u>57 804</u>
Trésorerie au début de l'exercice	79 936	22 132
Trésorerie à la fin de l'exercice	<u>134 553</u>	<u>79 936</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé
[fonctionnant sous le nom de Santé publique Ontario]

Notes afférentes aux états financiers
[en milliers de dollars]

31 mars 2022

1. Description de l'organisme

L'Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé [fonctionnant sous le nom de Santé publique Ontario] [«AOPPS»] a été constituée en personne morale sans capital-actions en vertu de la *Loi de 2007 sur l'Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé*. L'AOPPS a pour mission d'accroître la protection et la promotion de la santé de la population ontarienne, de contribuer aux efforts déployés en vue de réduire les injustices en matière de santé, de fournir des conseils et un soutien scientifiques et techniques aux personnes de divers secteurs qui travaillent à protéger et à améliorer la santé de la population ontarienne, ainsi que d'exercer et d'appuyer des activités comme l'évaluation de l'état de santé de la population, ainsi que la recherche, la surveillance, les études épidémiologiques, la planification et l'évaluation en matière de santé publique.

En vertu de la *Loi de 2007 sur l'Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé*, l'AOPPS est principalement financée par la province d'Ontario.

En tant qu'organisme de la Couronne, l'AOPPS est exempté de l'impôt sur les bénéfices.

2. Sommaire des principales méthodes comptables

Les présents états financiers ont été préparés selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public, telles qu'elles ont été établies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public [«CCSP»] des Comptables professionnels agréés du Canada [«CPA Canada»]. L'AOPPS a choisi de suivre les chapitres 4200 à 4270 du *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*.

Comptabilisation des produits

Les apports sont comptabilisés dans les comptes lorsqu'ils sont reçus ou qu'ils sont à recevoir si le montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son recouvrement est raisonnablement sûr. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont comptabilisés initialement dans les comptes. Les apports grevés d'une affectation d'origine externe sont constatés à titre d'apports reportés ou d'apports reportés au titre des immobilisations à leur comptabilisation initiale dans les comptes et puis comme produits au cours de la période où sont engagées les charges connexes.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition. Les apports reçus sous forme d'immobilisations sont comptabilisés à la juste valeur marchande à la date de l'apport. Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

Installations techniques	de 5 à 30 ans
Autre équipement	de 5 à 10 ans
Mobilier	de 5 à 20 ans
Améliorations locatives	sur la durée du bail

Notes afférentes aux états financiers

[en milliers de dollars]

31 mars 2022

Stocks et autres fournitures détenues aux fins d'utilisation

Les stocks et autres fournitures détenues aux fins d'utilisation sont passés en charges au moment de l'acquisition.

Avantages sociaux futurs

Les cotisations aux régimes de retraite interentreprises à prestations déterminées sont passées en charges selon la comptabilisation d'exercice.

Les avantages sociaux futurs complémentaires sont des prestations autres que de retraite qui sont offertes à certains employés et qui sont constituées à mesure que ceux-ci rendent les services nécessaires pour obtenir ces avantages futurs. Le coût de ces avantages sociaux futurs est établi par calcul actuariel au moyen de la méthode de répartition des prestations au prorata des services et des meilleures estimations de la direction quant aux augmentations salariales prévues et à l'âge de retraite des employés. Les gains et les pertes actuariels nets liés aux avantages sociaux futurs sont amortis sur la durée résiduelle moyenne de 10 ans d'activité des employés actifs. Les passifs au titre des avantages sociaux futurs sont actualisés en fonction du coût financier moyen à l'égard des nouveaux titres de créance de la province d'Ontario émis, dont les échéances correspondent à la durée du passif.

Ventilation des charges

Les coûts de chaque fonction comprennent les coûts relatifs au personnel et les autres charges directement liées à la fonction. Les charges de fonctionnement général et les autres coûts ne sont pas ventilés.

Apports sous forme de biens et de services

Les apports sous forme de biens et de services ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

Instruments financiers

Les instruments financiers, y compris les débiteurs, les créditeurs et les charges à payer, sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, puis évalués au coût, déduction faite des provisions pour dépréciation.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants présentés des actifs et des passifs, sur la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants présentés des produits et des charges au cours de la période considérée. Les estimations et les hypothèses importantes employées dans les présents états financiers exigent du jugement et sont utilisées, entre autres, aux fins des salaires et des avantages à payer, des régimes d'avantages sociaux futurs des employés [crédits aux fins des indemnités de départ] et de la durée de vie utile estimative des immobilisations. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé
[fonctionnant sous le nom de Santé publique Ontario]

Notes afférentes aux états financiers

[en milliers de dollars]

31 mars 2022

Modifications futures des méthodes comptables

À compter de l'exercice ouvert le 1^{er} avril 2022, l'AOPPS sera tenue de suivre les dispositions du chapitre SP 3280, «Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations», du *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'AOPPS adoptera les nouvelles normes dans ses états financiers de l'exercice 2023.

3. Débiteurs

Les débiteurs se composent de ce qui suit :

	2022	2021
	\$	\$
Ministère de la Santé	789	782
Taxe de vente harmonisée	1 479	3 392
Divers	1 357	1 417
	3 625	5 591

4. Trésorerie soumise à restrictions

a) La trésorerie soumise à restrictions se compose de ce qui suit :

	2022	2021
	\$	\$
Ministère de la Santé	4 637	5 621
Divers	30	30
	4 667	5 651

La trésorerie soumise à restrictions du ministère de la Santé représente le financement reçu à l'égard du passif pris en charge par l'AOPPS relativement aux crédits aux fins des indemnités de départ (*note 8b*) et aux autres crédits [principalement les indemnités de vacances à payer] liés aux employés mutés à l'AOPPS [laboratoires de santé publique de l'Ontario en 2008 et architecture de santé publique en 2011] et les sommes non dépensées relativement à des projets d'investissement. Les fonds associés aux crédits aux fins des indemnités de départ et aux autres crédits sont réduits lorsque les employés mutés quittent leur emploi auprès de l'AOPPS. Les fonds associés aux projets d'investissement sont réduits lorsque des immobilisations sont achetées.

Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé
[fonctionnant sous le nom de Santé publique Ontario]

Notes afférentes aux états financiers

[en milliers de dollars]

31 mars 2022

b) La continuité de la trésorerie soumise à restrictions du ministère de la Santé est comme suit :

	2022			
	Crédits aux fins des indemnités de départ	Autres crédits	Projets d'investis- sement	Total
	\$	\$	\$	\$
Trésorerie soumise à restrictions au début de l'exercice	1 786	1 320	2 515	5 621
Intérêts gagnés [note 6]	11	8	14	33
Réduction de la trésorerie soumise à restrictions [note 8b)]	(469)	(304)	(244)	(1 017)
Trésorerie soumise à restrictions à la fin de l'exercice	1 328	1 024	2 285	4 637
	2021			
	Crédits aux fins des indemnités de départ	Autres crédits	Projets d'investis- sement	Total
	\$	\$	\$	\$
Trésorerie soumise à restrictions au début de l'exercice	2 375	1 434	4 286	8 095
Montant reçu au cours de l'exercice	—	—	5 320	5 320
Intérêts gagnés [note 6]	16	8	20	44
Réduction de la trésorerie soumise à restrictions [note 8b)]	(605)	(122)	(7 111)	(7 838)
Trésorerie soumise à restrictions à la fin de l'exercice	1 786	1 320	2 515	5 621

Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé
 [fonctionnant sous le nom de Santé publique Ontario]

Notes afférentes aux états financiers
 [en milliers de dollars]

31 mars 2022

5. Immobilisations

Les immobilisations se composent de ce qui suit :

	2022		
	Coût	Amortisse- ment cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Installations techniques	368	368	—
Autre équipement	61 719	40 592	21 127
Mobilier	4 022	3 879	143
Améliorations locatives	120 166	39 165	81 001
Immobilisations en cours	1 292	—	1 292
	187 567	84 004	103 563
	2021		
	Coût	Amortisse- ment cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Installations techniques	368	366	2
Autre équipement	58 008	34 794	23 214
Mobilier	3 966	3 853	113
Améliorations locatives	118 001	33 336	84 665
Immobilisations en cours	2 783	—	2 783
	183 126	72 349	110 777

Notes afférentes aux états financiers

[en milliers de dollars]

31 mars 2022

6. Apports reportés au titre des immobilisations

Les apports reportés au titre des immobilisations représentent le montant non amorti des apports reçus pour l'acquisition d'immobilisations. L'amortissement des apports reportés au titre des immobilisations est comptabilisé à titre de produits dans l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net. La continuité du solde des apports reportés au titre des immobilisations se compose de ce qui suit :

	2022	2021
	\$	\$
Apports reportés au titre des immobilisations au début de l'exercice	113 292	93 190
Apports aux fins de l'acquisition d'immobilisations	4 197	27 510
Intérêts gagnés sur les apports non affectés [note 4b)]	14	20
Amortissement des apports reportés au titre des immobilisations	(11 655)	(7 428)
Apports reportés au titre des immobilisations à la fin de l'exercice	105 848	113 292
Apports reportés au titre des immobilisations non affectés [note 4b)]	(2 285)	(2 515)
Apports reportés au titre des immobilisations affectés aux immobilisations	103 563	110 777

La trésorerie soumise à restrictions comprend un montant de 2 285 \$ [2 515 \$ en 2021] [note 4b)] relatif aux apports reportés au titre des immobilisations non affectés.

7. Apports reportés

a) Les apports reportés sont composés de subventions et de dons grevés d'affectations d'origine externe non dépensés aux fins suivantes :

	2022	2021
	\$	\$
Crédits aux fins des indemnités de départ	117	228
Centre Sheela Basrur [note 4a)]	30	30
Fonds de tiers	3 120	2 983
	3 267	3 241

La continuité des apports reportés est comme suit :

	2022	2021
	\$	\$
Apports reportés au début de l'exercice	3 241	2 363
Montants reçus au cours de l'exercice	2 006	2 366
Montants comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice	(1 980)	(1 488)
Apports reportés à la fin de l'exercice	3 267	3 241

Notes afférentes aux états financiers
[en milliers de dollars]

31 mars 2022

- b) Les apports reportés liés aux crédits aux fins des indemnités de départ représentent l'écart entre la trésorerie soumise à restrictions qui est détenue au titre des crédits aux fins des indemnités de départ [note 4b)] et la tranche du passif au titre des prestations constituées se rapportant au service antérieur à la mutation des employés des laboratoires de l'AOPPS [note 8b)].
- c) Les apports reportés du Centre Sheela Basrur [le «Centre»] représentent les fonds non dépensés détenus par l'AOPPS qui sont affectés aux programmes de sensibilisation du Centre. En plus de ces fonds, la Toronto Foundation détient 317 \$ [312 \$ en 2021] au profit du Centre et de ses programmes.

Nommé en l'honneur de la regrettée D^{re} Sheela Basrur, ancienne médecin-chef de la santé de la province d'Ontario, le Centre a été créé pour devenir un important fournisseur en matière d'éducation et de formation en santé publique.

8. Régime d'avantages sociaux futurs

a) Régimes de retraite interentreprises

Certains employés de l'AOPPS participent au régime de retraite du Syndicat des employées et employés de la fonction publique de l'Ontario [«SEFPO»], au Healthcare of Ontario Pension Plan [«HOOPP»] ou au régime de retraite de la Commission du Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario [«Commission»], qui sont des régimes de retraite interentreprises à prestations déterminées. Ces régimes de retraite sont comptabilisés à titre de régimes de retraite à cotisations déterminées. Au cours de l'exercice, les cotisations de l'AOPPS au régime de retraite du SEFPO, au HOOPP et au régime de retraite de la Commission se sont élevées respectivement à 1 353 \$ [1 567 \$ en 2021], 5 560 \$ [4 496 \$ en 2021] et 482 \$ [514 \$ en 2021], et sont incluses dans les charges à l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net.

La plus récente évaluation aux fins de la présentation de l'information financière effectuée par le SEFPO au 31 décembre 2021 présente un actif net disponible pour le service des prestations de 25,9 milliards de dollars et des obligations au titre des prestations de retraite de 21,4 milliards de dollars, ce qui représente un excédent de 4,5 milliards de dollars.

La plus récente évaluation aux fins de la présentation de l'information financière effectuée par le HOOPP au 31 décembre 2021 présente un actif net disponible pour le service des prestations de 114,4 milliards de dollars et des obligations au titre des prestations de retraite de 85,9 milliards de dollars, ce qui représente un excédent de 28,5 milliards de dollars.

La plus récente évaluation aux fins de la présentation de l'information financière effectuée par le Commission au 31 décembre 2021 présente un actif net disponible pour le service des prestations de 33,9 milliards de dollars et des obligations au titre des prestations de retraite de 34,7 milliards de dollars, ce qui représente un déficit de 0,8 milliard de dollars.

Notes afférentes aux états financiers

[en milliers de dollars]

31 mars 2022

b) Crédits aux fins des indemnités de départ

L'AOPPS a pris en charge les régimes d'avantages complémentaires de retraite à prestations déterminées sans capitalisation offerts aux employés par le gouvernement de l'Ontario dans le cadre de la mutation des employés des laboratoires de santé publique de l'Ontario [en 2008] et de l'architecture de santé publique [en 2011]. Dans le cadre de ces régimes, certains employés peuvent toucher un paiement forfaitaire versé à la retraite selon les années de service. La dernière évaluation actuarielle des régimes d'avantages complémentaires de retraite à prestations déterminées pour les employés admissibles restants a été effectuée au 31 mars 2022. L'AOPPS évalue chaque année, au 31 mars, son obligation au titre des prestations constituées aux fins comptables en se fondant sur une extrapolation établie en fonction de la dernière évaluation actuarielle.

Autres renseignements sur les régimes :

	2022	2021
	\$	\$
Obligation au titre des prestations constituées	1 988	2 558
Pertes actuarielles non amorties	(45)	(234)
Total du passif au titre des prestations constituées	1 943	2 324

La continuité du passif au titre des prestations constituées aux 31 mars se compose de ce qui suit :

	2022	2021
	\$	\$
Passif au titre des prestations constituées au début de l'exercice	2 324	2 842
Charge de l'exercice	88	87
Apports pour couvrir les prestations versées [note 4b)]	(469)	(605)
Passif au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	1 943	2 324

Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé
[fonctionnant sous le nom de Santé publique Ontario]

Notes afférentes aux états financiers

[en milliers de dollars]

31 mars 2022

Les principales hypothèses actuarielles adoptées dans le cadre de l'évaluation des obligations au titre des prestations constituées et des charges connexes de l'AOPPS sont comme suit :

	2022	2021
	%	%
Obligation au titre des prestations constituées		
Taux d'actualisation	3,20	2,40
Taux de croissance de la rémunération	2,25	2,25
Taux d'inflation	2,00	2,00
Charges		
Taux d'actualisation	2,40	1,90
Taux de croissance de la rémunération	2,25	2,25
Taux d'inflation	2,00	2,00

9. Rémunération des administrateurs

Selon la directive à l'égard des personnes nommées par le gouvernement, la rémunération versée aux administrateurs doit être divulguée. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2022, les administrateurs ont touché une rémunération de 14 \$ [6 \$ en 2021].

10. Opérations entre apparentés

L'AOPPS est contrôlée par la province d'Ontario par l'entremise du ministère de la Santé, et de ce fait, est un apparenté pour d'autres organismes qui sont contrôlés par la province d'Ontario ou sous l'influence notable de celle-ci. Les opérations avec ces apparentés sont énumérées ci-dessous.

Toutes les opérations entre apparentés sont évaluées à la valeur d'échange, ce qui représente le montant de la contrepartie établie et convenue par les apparentés.

- a) L'AOPPS a conclu des accords de paiements de transfert avec différents apparentés. En vertu de ces accords, l'AOPPS verse des montants à ces parties une fois que les conditions d'admissibilité définies ont été respectées. Les charges pour l'exercice comprennent des paiements de transfert de 511 \$ [515 \$ en 2021], lesquels sont comptabilisés dans les programmes de sciences et de santé publique dans l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net.
- b) L'AOPPS a engagé des coûts de 19 105 \$ [17 042 \$ en 2021] pour la location de locaux pour bureaux et pour d'autres charges liées aux installations engagées dans le cadre d'opérations conclues avec la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier, et des coûts liés aux services de technologie de l'information et au soutien informatique de 6 151 \$ [6 992 \$ en 2021] dans le cadre d'opérations conclues avec le ministère des Finances. Ces opérations ont été comptabilisées dans le programme des laboratoires de santé publique, les programmes de sciences et de santé publique ou les frais d'administration dans l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net.

Notes afférentes aux états financiers
[en milliers de dollars]

31 mars 2022

- c) L'AOPPS a engagé des coûts de 793 \$ [851 \$ en 2021] pour d'autres services contractuels, entre autres des services juridiques et des essais en laboratoire dans le cadre d'opérations conclues avec divers apparentés. Ces opérations ont été comptabilisées dans le programme des laboratoires de santé publique, les programmes de sciences et de santé publique ou les frais d'administration dans l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net.

11. Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie

La variation des créditeurs et charges à payer est rajustée pour exclure les immobilisations reçues mais non payées au 31 mars 2022, d'un montant de 400 \$ [1 310 \$ en 2021].

La variation des débiteurs est rajustée pour exclure les apports liés aux immobilisations à recevoir mais non reçus au 31 mars 2022, d'un montant de 789 \$ [782 \$ en 2021].

12. Engagements et éventualités

- a) Aux termes de l'entente sur le transfert des laboratoires, le ministère de la Santé est responsable de l'ensemble des obligations et des passifs au titre des laboratoires de santé publique contractés avant la date du transfert ou qui pourraient survenir par la suite, mais dont la cause existait avant la date du transfert, soit le 15 décembre 2008.
- b) L'AOPPS est membre du Healthcare Insurance Reciprocal of Canada [«HIROC»]. Le HIROC regroupe les risques liés à l'assurance responsabilité de ses membres. Les membres du groupe paient des primes de dépôt annuelles qui sont établies par calcul actuariel et passées en charges au cours de l'exercice considéré. Ces primes peuvent faire l'objet de cotisations ultérieures pour les écarts entre résultats et prévisions du groupe pour les années antérieures au cours desquelles l'AOPPS était membre du groupe. Au 31 mars 2022, aucune cotisation n'avait été reçue.

Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé
[fonctionnant sous le nom de Santé publique Ontario]

Notes afférentes aux états financiers
[en milliers de dollars]

31 mars 2022

- c) Les obligations au titre des paiements annuels minimaux futurs de l'AOPPS relativement aux locaux sont comme suit :

	\$
2023	18 365
2024	17 982
2025	18 426
2026	15 253
2027	14 033
Par la suite	177 526
	<u>261 585</u>

- d) L'AOPPS a des engagements contractuels s'élevant à 122 700 \$ à l'égard de l'achat de fournitures médicales.

13. COVID-19

Le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a déclaré que l'apparition d'un nouveau coronavirus [«COVID-19»] constituait une pandémie mondiale, entraînant ainsi la mise sur pied d'une série de mesures de santé publique et d'urgence visant à combattre la propagation du virus. Les mesures d'atténuation de la COVID-19 ont lourdement perturbé les chaînes d'approvisionnement, l'activité économique et le mode de vie de tous. Elles ont aussi accentué la dépendance du public aux systèmes de santé, qui devaient continuer à fonctionner correctement et dont l'AOPPS fait partie intégrante. Depuis la mise en œuvre, dès janvier 2020, de ses efforts pour répondre à la COVID-19, l'AOPPS continue de connaître une hausse de la demande pour ses services.

Dans la mesure où l'AOPPS a continué d'engager des dépenses liées à la COVID-19, la province de l'Ontario s'est engagée à rembourser les coûts supplémentaires engagés par l'AOPPS pour surveiller, détecter et contenir la COVID-19 dans la province. Au cours de l'exercice, l'AOPPS a comptabilisé des dépenses de fonctionnement de 101 300 \$ [101 900 \$ en 2021] et des dépenses de 1 500 \$ [18 900 \$ en 2021] pour l'acquisition d'équipement, soit des dépenses liées à la COVID-19 totales de 102 800 \$ [120 800 \$ en 2021]. En lien avec ces dépenses, l'AOPPS a comptabilisé des montants correspondants dans les produits et les apports reportés au titre des immobilisations, respectivement. Les créateurs et les charges à payer au 31 mars 2022 comprennent un montant de 95 700 \$ [32 400 \$ au 31 mars 2021] à payer à la province de l'Ontario pour des fonds excédentaires reçus au titre de dépenses liées à la COVID-19.